Collège de Maisonneuve

Date : 31 août 2016

Psychologue

Service de consultation personnelle

Statut : Personne professionnelle temporaire remplaçante à temps complet

No concours : 1617-PT-005

No poste : 924-222-01

Supérieure immédiate : Diane Blanchette

Titulaire : Élise Poudrette

Fonctions

Nature du travail

Les emplois de psychologue comportent plus spécifiquement des fonctions de clinicien et des fonctions d'animation et de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiantes et étudiants.

Le ou la psychologue assure auprès des étudiantes et étudiants une fonction d'accueil et de référence par rapport aux personnes intervenantes internes et externes du Collège.

Attributions caractéristiques

L'intervention auprès des étudiants :

- Accueillir, intervenir et assurer le suivi des étudiants qui manifestent le besoin de services psychologiques.
- Assister l'élève dans l'utilisation de ses ressources personnelles pour faire face à une situation problématique et créer un climat facilitant l'intégration d'une expérience.
- Utiliser des outils standardisés reconnus, effectuer des entrevues et procéder à des observations, si nécessaire. Analyser et interpréter les observations et les données recueillies. Prononcer une impression diagnostique, lorsque nécessaire.
- Assumer l'évaluation de situations particulières justifiant une demande d'incomplet au dossier scolaire de l'étudiant.
- Assumer l'évaluation de situations familiales détériorées en vue de demandes de statuts de non-résidence auprès de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants.
- Référer et assurer le suivi des élèves vers d'autres organismes tels les départements de santé communautaire, les centres de services sociaux et les centres hospitaliers, lorsque nécessaire.
- Rédiger et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles du Collège.
- Intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence, proposer des pistes de solution et évaluer l'urgence et le risque suicidaire si nécessaire.
- Assumer la fonction de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiants auprès de professeurs ou de membres du personnel.
- En collaboration avec les autres personnes intervenantes concernées et dans le cadre du plan de réussite du Collège, planifier, développer, implanter, animer et évaluer des activités favorisant le cheminement personnel et scolaire des étudiants.

Perfectionnement et actualisation des connaissances :

- Faire régulièrement de la recherche et des lectures sur diverses problématiques rencontrées chez les étudiants.
- Participer à diverses activités de perfectionnement.
- Participer à des congrès et colloques, tels le congrès de l'Ordre des psychologues, colloque Prévention suicide.
- Participer aux rencontres inter-collégiales des intervenants en santé mentale.

Activités liées à la prévention en santé mentale :

- Participer à l'élaboration d'un plan de prévention en santé mentale et participer à l'animation de diverses activités en lien avec celui-ci.
- Assumer la fonction de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiants auprès de professeurs ou de membres du personnel.
- Participer à des comités ou à des réunions.
- Préparer des formations ou des présentations en lien avec la santé mentale.

Effectuer toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité

- Détenir un diplôme de doctorat en psychologie ou avoir obtenu une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec.

Autres exigences

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit. La personne doit réussir le test écrit.

Atout

- Connaître les logiciels de la suite Office (Word, Publisher, PowerPoint), de FileMaker et de Coba.

Salaire et horaire

Salaire : 45 128 $ à 85 567 $ par année

Horaire : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Période : dès que possible jusqu' au 16 juin 2017 ou au retour de la titulaire

Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est

Les personnes intéressées doivent compléter leur profil de candidature et postuler sur l'affichage numéro 1617-PT-005 avant **16 h 30, le 7 septembre 2016** à http://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.